

Finistère

Penn Ar Bed



Bulletin trimestriel de la FSU du Finistère

CPPAP: 1027 S 07 559	Directeur.rice de publication : Florent Martinie et Sabrina Manuel	Prix : 0,4 €	N° 2
SOMMAIRE Bulletin de décembre 2023 Page 1 : Édito Page 2 : Le conseil médical Page 3 : Bilan de rentrée dans les collèges et lycées Page 4 : La situation des UPE2A Page 5 : Pour une jeunesse plus sportive, tout commence à l'École Page 6 : Installations sportives ; Brest : une carte scolaire à revoir Page 7 : PSC-prévoyance Communiqué de presse FSU Page 8 : Article Émancipation	Maison du Peuple 2 Place É.Mazé 29200 BREST 71 rue Jacques Le Viol 29000 QUIMPER Email : fsu29@fsu.fr Site : http://fsu29.fsu.fr Facebook : https://www.facebook.com/fsu29/	15/12/2023	QUIMPER PPDC SITE DE DEPOT P4 LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE



Stop aux violences sexuelles et sexistes au travail... et ailleurs !

Le 25 novembre, la FSU se mobilisait dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Rappelons quelques chiffres, rien que dans le domaine du travail : 1 femme sur trois déclare avoir été victime de harcèlement sexuel sur son lieu de travail, 80 % des femmes estiment qu'elles sont régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail, 8000 viols par an ont lieu sur un lieu de travail, et seuls 3 cas de violence sur 10 sont rapportés à l'employeur.

Force est de constater que le budget de l'État dédié aux violences faites aux femmes, volet majeur de l'égalité entre les femmes et les hommes, pourtant grande cause du quinquennat, est loin d'être suffisant. Les déclarations ne suffisent pas.

La FSU exige une loi cadre pour repenser le système en profondeur : de la détection à la protection et à la réponse pénale. La FSU exige également un budget à la hauteur des enjeux, pour que soit déployés des dispositifs d'écoute et d'accompagnement des victimes efficaces, pour

que les dispositifs VDHA (cellules d'écoute) jouent pleinement leur rôle et qu'un plan national soit mis en œuvre pour prendre en charge les conséquences des violences conjugales au travail.

Les violences sexistes et sexuelles n'ont leur place ni au travail, ni ailleurs. Ensemble, éradiquons-les.

Marion Diouris pour la FSU 29

Le conseil médical

Depuis la rentrée de septembre 2023, les premiers conseils médicaux issus de la loi de la transformation publique ont été convoqués.

Quel est le rôle du conseil médical ?

Le conseil médical se réunit en **formation restreinte** où nous ne siégeons pas **ou plénière** pour se prononcer sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie lorsqu'un fait commis par le fonctionnaire ou une circonstance étrangère au service ne permettent pas à l'administration d'établir elle-même le lien entre le service et la maladie ou l'accident.

Le conseil médical se réunit également en **formation plénière** dans les situations suivantes :

- Détermination du taux d'incapacité permanente suite à maladie professionnelle ;
- Attribution de l'allocation temporaire d'invalidité en cas d'invalidité résultant d'un accident de service ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins **10 %** ou d'une maladie professionnelle ;
- Mise à la retraite pour invalidité ;
- Attribution d'une rente à un fonctionnaire stagiaire licencié pour inaptitude physique.

Qui le compose ?

En formation plénière, le conseil médical est composé :

- des médecins siégeant en formation restreinte ;
- de représentant-e-s de l'administration ;
- des représentant-e-s du personnel.

Qui sont les représentant-e-s du personnel présents ?

Le CSA élit les représentant-e-s. Une liste de 15 représentant-e-s du personnel a été votée.

Dans cette liste, les organisations syndicales principales de l'éducation sont représentées : La FSU (10 membres), CGT-éducation (1), SUD (1), FO (1), SGEN-CFDT (1), Se-UNSA (1).

Pour la FSU sont élu-e-s :

- 1.Nathalie Maillard (SNUipp)
- 2.Marine Graignic (SNES)
3. Valérie Ménez (SNUipp)
- 5.Benjamin Maucci (SNES)
- 7.Philippe Le Berre (SNEP)
- 8.Rozenn Herroux (SNEP)
- 10.Laurence Le Penne (SNICS)
- 12.Cécilia Calleja (SNICS)
- 13.Vincent Laval (SNUEP)
- 15.Dorothee Laurent-Bernard (SNUipp).

Comment sont-ils convoqué-e-s ?

Les représentant-e-s sont appelé-e-s dans l'ordre de la liste : le 1^{er} et le 2^e sont convoqué-e-s. Si l'un-e des deux ou les deux ne peuvent pas être présent-e-s, les représentant-e-s sont alors contacté-e-s dans l'ordre de la liste.

Nous pouvons donc être amené-e-s à siéger avec un-e représentant-e d'un autre syndicat.

Les convocations sont envoyées 15 jours avant la date du conseil médical aux deux premiers de la liste.

Les représentant-e-s convoqué-e-s peuvent alors avoir accès au dossier administratif des collègues. Il faut pour cela contacter le secrétariat médical au préalable.

Cependant, l'administration nous a, à ce jour, fournit les documents et il ne nous a donc pas été nécessaire de nous déplacer à la DEETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

L'accès à la partie administrative du dossier nous permet la plupart du temps de contacter les collègues et ainsi d'échanger préalablement avec eux sur des éléments à porter durant le conseil.

Notre problématique régulière est que les collègues se savent pas toujours par qui ils seront représenté-e-s, l'administration ne leur transmettant pas nos coordonnées.

Pour qui et par qui ?

Depuis la réforme du conseil médical, nous sommes convoqué-e-s indifféremment pour les dossiers d'enseignant-e-s du 1^{er} et du 2nd degré (général ou PLP).

Nous recevons ces convocations de :

-La DIV-1 (division du 1^{er} degré) pour les professeurs des écoles.

-La DPE (division des personnels enseignants) pour les personnels du second degré

-La DRAT 2 (Division des retraites et des accidents du travail, Bureau des accidents de service)

-Certains dossiers, type reconnaissance en maladie professionnelle « Covid long », sont gérés par la DRAT 2 mais doivent être traités par le Conseil médical ministériel pour avis. Nous pouvons donc aussi être convoqué-e-s à Paris pour ce type de dossiers.

Une nouveauté est apparue dès les premières convocations : nous pouvons désormais être convoqué-e-s pour le dossier d'un-e enseignant-e-s du privé. Compte-tenu de nos mandats, nous laissons les OS ayant une branche privée siéger.

Et les collègues dans tout ça ?

Ils sont informé-e-s **au moins 10 jours ouvrés à l'avance** de la date de la réunion du conseil médical.

Ils ont le droit de consulter leur dossier médical, de présenter des observations écrites et de fournir des certificats médicaux.

Ils ont aussi le droit d'être accompagné ou représenté par une personne de leur choix à toutes les étapes de la procédure.

Ils peuvent demander à ce que le médecin de leur choix soit entendu par le conseil médical.

L'administration peut également le demander. S'il le juge utile, le conseil médical peut demander à entendre le-la collègue.

L'avis du conseil médical est motivé dans le respect du secret médical.

Il est adressé au ou à la collègue et adressé à son administration.

Cette dernière informe le conseil médical de sa décision.

Si l'avis est défavorable, il est possible de faire un recours.

Un conseil médical départemental est également institué auprès du préfet dans chaque département. C'est ce dernier qui donne les agréments aux médecins (une liste d'une quarantaine de médecins agréés pour le Finistère)

Valérie Ménez pour la FSU 29

Bilan de rentrée dans les collèges et les lycées

Dans notre département, nous constatons pour cette rentrée 2023 une baisse de 340 élèves dans le secondaire engendrant une baisse de la DGH de 463h, par rapport à 2022. Quand est-ce que la saignée va s'arrêter ?

En lycée, à cette rentrée, ce sont 208 élèves de moins pour le département dans l'enseignement public. La baisse d'effectifs est moins importante qu'à la rentrée précédente avec -426 élèves l'an dernier. Aussi, nous ne comprenons pas pourquoi la baisse de DGH de -329,75h a été beaucoup plus importante qu'à la rentrée précédente qui était déjà de -104,19h. Une baisse de 1,60 % qui s'ajoute à la précédente de 0,50 %. Des classes ont fermé par effet de seuil et les lycées généraux et technologiques ont fait les frais de la réduction des moyens demandée par le ministère pour supprimer bon nombre d'ETP à cette rentrée.

L'enseignement technologique industriel et tertiaire a encore payé un lourd tribut. En conséquence, moins de classes et donc moins de professeur-es à la rentrée et le Finistère fait rentrer moins de collègues lors du mouvement. De plus avec des conditions de travail qui se détériorent, les contractuel-les sont de plus en plus difficiles à trouver. On est dans une spirale infernale depuis plusieurs années avec des réductions permanentes de moyens qui impactent de plus en plus l'enseignement auprès des élèves avec moins de doublages, moins d'options, moins de moyens humains et donc moins de formation.

La tempête Ciaran a provoqué de nombreux dégâts dans notre département et les collèges et lycées n'ont pas été épargnés. Le lycée Jules Lesven de Brest a été très particulièrement impacté au niveau des toitures au point que la continuité des cours est

très fortement perturbée. Les collègues se sont mobilisés pour demander que des équipements provisoires soient montés dans la cour pour compenser en partie les salles manquantes. Les conditions de travail sont compliquées mais les collègues font leur possible pour assurer les heures afin de préparer les élèves aux examens.

En collège, une baisse de 134 élèves entraîne une baisse de 134 heures, l'équivalent de plus de 4 classes. Pourquoi ne pas profiter de la baisse démographique pour améliorer les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des enseignant-es ? Cette logique de suppression de moyens à chaque baisse démographique nuit aux élèves et aux professeurs. La question de l'inclusion en découle directement. A l'heure où les enseignant-es devraient individualiser leurs pratiques pédagogiques pour permettre aux élèves à

besoins particuliers de s'épanouir en classe, la baisse des moyens ne fait que grossir les effectifs et crée une souffrance au travail chez nos collègues toujours soucieux du bien-être des élèves. Donc, redisons-le, l'inclusion a besoin de moyens pour que cela fonctionne et ne doit pas servir de prétexte à des mutualisations et des baisses de ces mêmes moyens.

De plus nous constatons amèrement que les textes réglementaires ne sont toujours pas respectés pour les dispositifs ULIS. Le nombre d'élèves dépasse très largement la règle des 10 élèves par dispositif, et ce dans 23 dispositifs sur 28 dans les collèges du Finistère.

Les moyens de la direction académique sont donc terriblement insuffisants pour que les élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap aient des conditions d'apprentissage dignes.

Yves PASQUET, secrétaire du SNES-FSU 29

La situation des UPE2A

La situation des élèves allophones reste préoccupante dans le département même si nous tenons à souligner que les possibilités d'accompagnement des collégiens allophones s'améliorent à Brest, avec l'ouverture d'une UPE2A à l'Iroise à cette rentrée.

Cependant le niveau 3ème dans les collèges de Brest a des effectifs souvent trop importants, ce qui empêche l'inclusion des élèves allophones scolarisé.e.s dans les UPE2A de la ville.

De plus, il manque toujours une structure à Landivisiau ou dans le pays de Morlaix pour que l'accueil des élèves allophones soit digne. La solution de former une brigade volante d'enseignant-es FLS n'est ni satisfaisante pour les collègues, souvent payé-es en HSE et/ou contactuel-les, ni pour les élèves qui ne bénéficient jamais de leurs 12h de FLS qui leur sont dues dans le respect de la préconisation de la circulaire de 2012 qui encadre l'organisation des UPE2A.

Aussi, il y a seulement une structure pour le lycée à Brest, partagée entre les lycées Dupuy de Lôme et Vauban, ce qui est insuffisant au regard du nombre d'allophones arrivants. Les élèves ne peuvent bénéficier que de 9h sur chaque lycée,

alors qu'ils ont le droit à 12h de FLS. Et tous les élèves qui relèvent du dispositif ne peuvent l'intégrer, faute de places. La stratégie de la direction académique du Finistère est surprenante pour résoudre ce problème : détourner le but premier d'une mission locale contre le décrochage scolaire. En effet, la MLDS de Brest accueillie par le lycée Vauban a déjà en cette rentrée scolaire 3 groupes d'élèves allophones. Or ces élèves ne sont pas décrocheurs, ils viennent d'arriver en France. Ces élèves bénéficient bien d'un enseignement FLS dans la MLDS, mais toujours en dessous des 12h préconisées. L'autre solution envisagée par la direction académique est le déplacement de ces élèves vers Morlaix ou Pont de Buis. Cette solution serait une nouvelle violence faite à ces enfants qui commencent tout juste à s'habituer à leur environnement.

La FSU 29 demande ainsi, que les effectifs de 3èmes de Brest soient allégés, de créer donc des classes, afin que les élèves allophones soient inclus, une ouverture d'UPE2A collège dans le pays de Morlaix ou à Landivisiau, et au moins une ouverture d'une UPE2A dans un lycée de Brest.

Florent Martinie, co-secrétaire de la FSU 29

Pour une jeunesse plus sportive, tout commence à l'École

Il est reconnu que l'activité physique est indispensable au développement physique, cognitif et à la socialisation. La pratique physique et sportive émancipe, est source d'émotions, permet d'agir sur son environnement et ouvre les portes de la culture sportive et artistique.

De nombreuses études montrent que les jeunes sont de moins en moins actifs. Seuls 13 % réalisent les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (1h d'activité physique par jour). Quand la sédentarité augmente, les conséquences sont sans appel : les capacités physiques et cardiovasculaires diminuent.

Il est donc essentiel, dès le plus jeune âge, que les jeunes se confrontent aux apprentissages dans les activités physiques sportives et artistiques. C'est une des conditions de leur investissement futur dans les clubs sportifs et associations. L'EPS permet à tous et toutes, sans discrimination et sur tout le territoire, dans le cadre d'un enseignement obligatoire, d'accéder à ces apprentissages essentiels.

Pourtant, depuis 2017, année de l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à Paris pour 2024, la place de l'EPS et du sport scolaire ne cesse de se dégrader dans notre pays. Les dispositifs gouvernementaux (2 heures de sport en plus en collège, Activité Physique Quotidienne en primaire) ne sont pas à la hauteur des enjeux, concernent une minorité d'élèves, renforcent la concurrence entre l'EPS, le sport scolaire et les clubs et ne sont là que pour servir la communication de ce gouvernement.

Parce que l'EPS est affaiblie dans le système éducatif depuis des années, que les besoins sont immenses pour la jeunesse (sédentarité, inégalité d'accès aux pratiques culturelles), mais aussi parce que les JOP 2024 ne doivent pas être qu'un spectacle sportif et doivent permettre à tous et toutes d'accéder en France aux activités physiques Sportives et artistiques, le SNEP-FSU a décidé d'une grande campagne d'opinion pour exiger plus et mieux d'EPS et un métier revalorisé et respecté en appelant la profession, et bien au-delà, à une mobilisation exceptionnelle, à la veille des JOP



2024, pour un renforcement du service public de l'EPS.

Développer l'EPS et le service public du sport scolaire, c'est développer la démocratisation de l'accès à la culture sportive. Vivre, apprendre et pratiquer ensemble des activités sportives et artistiques dans un contexte éducatif contribue à l'émancipation et la santé de toute une jeunesse, c'est aussi développer et promouvoir des valeurs de solidarité, de rencontre et de paix par la pratique sportive : des enjeux incontournables dans la période.

D'ailleurs, plusieurs rapports parlementaires et questions à l'Assemblée Nationale et au Sénat relaient, déjà, nos revendications (**4 heures d'EPS pour tous et toutes, plan de recrutement, formation initiale et continue en primaire et secondaire, Plan d'urgence de rénovation-construction des Installations Sportives, renforcement du sport scolaire, épreuve d'EPS au DNB, section sportive scolaire dans chaque EPLE, Unité d'enseignement obligatoire à l'université...**).

Tout au long de l'année, des initiatives variées ont été ou seront mises en œuvre dans le Finistère et partout sur le territoire : **stages, journées de l'EPS qui ont eu lieu les 23 et 24 novembre à Lorient et qui ont réuni 150 Collègues d'EPS, semaine nationale de l'EPS du 20 au 24 novembre, états généraux de l'EPS, congrès d'étude... Et enfin, une pétition (QR code) et une action nationale « Ravivons la flamme de l'EPS » sont lancées. Cette dernière partira pour le Grand Ouest du Finistère en Janvier et se conclura par une journée de GREVE Spécifique Nationale EPS le Vendredi 15 MARS à Paris.**

Le SNEP-FSU déclare 2023-2024 Année de l'EPS et du Sport Scolaire !!

Alain BILLY et Rozenn HERROUX, co-secrétaires du SNEP-FSU 29

Installations sportives : enquête BZH Gymnas'Score 2023

Entre Présentation de son Plan d'urgence Installations sportives pour le Finistère et les effets de la tempête Ciaran sur plusieurs Installations Sportives de notre département, le SNEP 29 rencontrera, tout prochainement, le Conseil Départemental 29 pour travailler sur les conditions actuelles et futures de l'enseignement de l'EPS et du Sport scolaire.

Si l'urgence est d'envisager des solutions pour les élèves et les professeur.es d'EPS privé.es d'installations sportives et donc de leur salle de classe du fait des dégradations engendrées par la tempête(Clg Bannalec, Clg Carantec, Clg Baker, Clg Saint Renan, Clg-Lyc Harteloire, Clg 4 Moulins, Clg Fontaine Margot... notamment), le SNEP 29 souhaite aussi travailler autour du plan d'urgence dévoilé le Jeudi 28/09, à Rennes, en présence de nombreuses

personnalités (CR de Bretagne, Conseils Départementaux, plusieurs maires ou adjoints au sport, Association Nationale Des Elus aux Sports (ANDES), cadres UNSS, IA-IPR EPS ou encore responsable régional de la FSU).

Ce jour-là, le SNEP-FSU Bretagne a présenté son enquête portant sur 255 salles multisports à usage scolaire de l'académie de Bretagne. Le travail du SNEP sur ce dossier va donc se poursuivre dans les groupes de travail et autres entrevues à venir sur la question des équipements et dans l'accompagnement aux équipes d'établissements désireuses ou engagées dans un projet Equipements pour l'amélioration des conditions d'enseignement en EPS.

Alain BILLY et Rozenn HERROUX,
co-secrétaires SNEP-FSU 29

Brest : une sectorisation des collèges à revoir

Depuis plusieurs années, la FSU vote contre l'arrêté de sectorisation pour les collèges du Finistère lors des Conseils Départementaux de l'Éducation Nationale. En effet, nous pensons que la sectorisation de la ville de Brest est à revoir entièrement pour une réelle mixité sociale. Le Conseil départemental communique sur sa vigilance sur le sujet et dit y porter une attention particulière. Toutefois, nous n'observons aucune décision politique qui corrobore cette communication.

La stratégie inavouée des pouvoirs politiques passés et présents est de laisser se ghettoïser certains collèges avec une sectorisation suivant une zone géographique, dans le but que les collèges du centre ville ne subissent pas la fuite de certaines familles vers l'enseignement privé sous contrat.

Le résultat de cette politique ? Nous savons maintenant que Brest a à la fois le collège avec l'indice de positionnement social le plus bas de l'académie (le collège Joséphine Baker, anciennement Kerhallet) et le collège avec l'IPS le plus haut du Finistère (le collège Saint-Anne).

La fuite vers le privé n'est donc pas enrayée avec cette politique ségrégationniste. Ce sont les moyens

pour l'École publique qui pourront enrayer la fuite vers l'enseignement privé. La Direction académique laisse entendre dans les instances qu'elle veille à une certaine équité entre les deux réseaux. Nous pensons au contraire que le réseau public doit être privilégié en terme de moyens, d'ouvertures de filières pédagogiques, sans oublier l'emplacement dans le territoire des établissements.

La sectorisation des collèges de Brest doit donc permettre aux enfants des quartiers populaires de sortir de l'enclave de leur environnement pour développer une réelle mixité sociale dans tous les collèges de Brest.

Pour cela le réseau des transports publics devra être revu et permettre aux habitant-es des quartiers populaires de Brest de se déplacer plus facilement vers les autres quartiers de la ville.

Cette refonte totale de la sectorisation est un pari indispensable qui s'inscrit dans la vision d'une société où chaque enfant a les mêmes chances d'émancipation et de réussite dans une École publique et républicaine.

Florent Martinie, co-secrétaire de la FSU 29

PSC-prévoyance : des avancées mais loin du « 100% sécu »

La FSU décide de signer pour acter les avancées de l'accord interministériel PSC sur la prévoyance pour les agent·es de l'État. Cependant, elle poursuit son engagement pour gagner la seule vraie réponse à la hauteur : le "100 % Sécu".

En effet, la protection sociale complémentaire proposée par le gouvernement pousse les logiques marchandes au lieu de renforcer les solidarités par l'élargissement de la couverture en protection sociale assurée par la Sécurité sociale. A l'inverse, l'enjeu est de gagner l'instauration d'une solidarité entre toutes et tous, actif·ves ou retraité·es, par la cotisation, hors de toute logique marchande, de concurrence ou de profit.

Forte de son mandat de renforcement de la prévoyance statutaire et d'une participation employeur de haut niveau pour la complémentaire, la FSU a participé activement à la négociation pour améliorer les garanties en prévoyance des personnels de la Fonction publique de l'État.

La FSU déplore que les trois versants de la Fonction publique n'aient pas été traités de manière cohérente et que les avancées statutaires actées par l'accord soient renvoyées à une logique d'accords distincts dans l'Hospitalière et la Territoriale. Elle se satisfait cependant de l'engagement à conserver une rédaction unifiante du statut.

La FSU enregistre positivement l'amélioration des garanties statutaires pour les personnels en situation d'incapacité, notamment par la prise en compte de l'indemnitaire. Elle regrette néanmoins

que l'ensemble des congés pour raison de santé n'aient pas été traités en cohérence. Elle acte positivement l'instauration d'un nouveau régime d'invalidité, garantissant la poursuite du droit à la carrière.

Elle se félicite qu'enfin les droits des contractuel·les soient améliorés.

Concernant les garanties complémentaires en prévoyance, la FSU maintient sa critique d'une participation employeur non proportionnelle mais acte positivement l'exclusion de toute possibilité de tarification à l'âge ou selon un questionnaire médical.

La FSU dénonce l'exclusion de la possibilité de couvrir le jour de carence, mesure idéologique et punitive dont elle continue à demander l'abrogation.

La FSU dénonce l'exclusion des retraité·es de la prévoyance (dépendance, perte d'autonomie,...) et demande l'ouverture d'une négociation dédiée à cette question. Elle porte la nécessité de recoupler les couvertures en santé et prévoyance.

La FSU se montrera très vigilante sur l'application de cet accord et au fait que sa mise en œuvre respecte les engagements pris par le ministre.

Forte des avancées actées, la FSU continue de mettre toute son énergie pour mener une campagne d'information et construire un cadre unitaire pour imposer une autre réforme, plus juste et plus solidaire, porteuse de l'instauration du «100 % Sécu».

Communiqué de presse de la FSU

Couvrez cette PSC que je ne saurais voir. Par de pareils signatures, le syndicalisme est blessé.

Le 20 octobre, toutes les directions syndicales, sauf celle de FO, ont signé l'accord sur la protection sociale complémentaire (PSC) en prévoyance. Suite à l'amendement des statuts ne prenant plus les abstentions en compte (Unité et Action peut remercier Ecole Emancipée), le vote a été de 77% pour la signature dans la FSU: un vrai succès qui n'apparaît pas aussi clairement dans le communiqué qui informe les instances (en oubliant les syndiqué.es?). En effet, on y décèle presque des excuses quant à une signature qui abandonne, de fait et une nouvelle fois, les revendications historiques de notre fédération, le 100% sécu. Plus grave, il présente cette signature comme étant un levier pour...revendiquer le 100% sécu. En somme, une signature 'de combat' (sic) à l'image de celle de PPCR dont on voit, avec ce qui se passe actuellement sur la classe exceptionnelle, combien elles sont efficaces!

Un abandon du 100% sécu

Ne pas se retirer de cet accord, c'est entériner la stratégie néolibérale qui vise à détruire notre modèle social pour l'aligner sur le modèle assurantiel des entreprises privées. C'était déjà à l'œuvre lors de l'ordonnance découplant santé et prévoyance (2022) puis lors de la signature de ce premier accord 'Santé' qui ne se fit pas sans problème dans notre fédération: on se rappelle les réactions des représentants des retraités de plusieurs syndicats. C'est à nouveau le cas avec l'annonce, il y a peu, de représentants retraités du SNUIPP qui quittent leurs responsabilités de représentation du syndicat pour protester contre cette signature.

Mais alors pourquoi signer?

Une signature implique nécessairement des gains... mais ici il faut bien les chercher! Outre le fait que les

retraités sont encore une fois exclu-es de l'accord, le statutaire n'est amélioré qu'à la marge et le complémentaire est plus que problématique avec une participation employeur faible et des 'garanties additionnelles' totalement à la charge des personnels. Pour rappel, ce qu'on appelle 'prévoyance' comprend la couverture des accidents de la vie comme l'incapacité (congé longs), l'invalidité et le décès. Ces insuffisances avaient déjà été pointées sur le premier accord 'Santé' et la seule réponse de l'administration a été d'ajouter une option payante après la signature par les syndicats. Pourquoi serait-ce différent cette fois-ci?

Une signature aux conséquences lourdes

Puisque c'est bien de ça dont il s'agit: en acceptant une signature sans avoir construit un rapport de force réel, on accepte un abandon pur et simple de nos revendications. On donne à voir toutes nos faiblesses et on facilite l'offensive de la 'Réforme'¹ contre la 'sécu' tout en donnant du crédit au ministre Guérini qui va se servir de cette signature pour imposer sa loi Fonction publique attaquant frontalement nos statuts d'ici peu. Après ce qui s'est passé ce printemps, cette signature a d'autant plus de mal à passer. Il faut la retirer et préparer une riposte à la hauteur des attaques en s'inspirant, par exemple, du mouvement actuellement en cours au Canada autour, notamment, de la FAE (Fédération Autonome de l'Enseignement). Plus proche de nous, cette riposte peut aussi prendre appui sur le travail mené par plusieurs associations autour de la mise en sécurité sociale de l'alimentation, ou de la culture, sur le modèle du régime général de 1946.

¹:entendu, par le chercheur en science sociale Nicolas Castel, comme l'ensemble des attaques contre notre modèle social construit à partir de 1946

Mathieu André (SNES-FSU-Emancipation)